

Annexe II Charte des invités

Bienvenue dans l'un des nombreux lieux de réception privés !

Face à la crise de la Covid-19, et afin d'assurer une ouverture des lieux de réception dans le respect des conditions de sécurité sanitaire (tant pour les invités que pour le personnel sur place) l'Union des Professionnels Solidaires de l'Événementiel (UPSE) a élaboré cette **charte des invités**.

Souhaitant que votre réception de mariage se déroule dans les meilleures conditions, et afin d'assurer votre propre sécurité, cette charte des invités demande un **engagement de votre part à respecter les différentes mesures sanitaires du lieu dans lequel vous allez vous rendre**. Le(s) propriétaire(s) du lieu de réception et les mariés se sont eux-mêmes engagés à respecter le protocole sanitaire, proposé par l'UPSE, dont sont issues ces mesures :

1. Respectez les **gestes barrières** et le **principe de distanciation sociale** lors de la réception : en intérieur le port du masque est obligatoire sauf pendant le cocktail à condition de respecter la distance d'un mètre entre chaque invité et lorsque l'on est assis à table. En extérieur, le port du masque est facultatif lorsque la distance d'un mètre entre chaque invité est respectée.
2. Respectez les **mesures d'hygiène** indiquées dans les lieux collectifs (en particulier dans les sanitaires).
3. **Les bals et les soirées dansantes ne sont pas autorisés en intérieur comme en extérieur**. Ils ne permettent pas de respecter l'article 1^{er} du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 qui impose la distanciation sociale d'un mètre entre chaque personne, en tout lieu et en toute circonstance. La musique, les spectacles et les animations musicales sont autorisés, ainsi que les dispositions cabaret, lounge, karaoké, quizz, blind test, etc.... tant que les invités ont une place assise et respectent les gestes barrières et le principe de distanciation sociale.
4. Respectez les **consignes spécifiques du lieu** (information par affichage sur place).

En vous rendant dans ce lieu de réception, vous vous engagez à respecter l'ensemble des mesures présentées ci-dessus.

Face à la crise, tous responsables !

Nous vous remercions infiniment pour votre confiance, votre compréhension et le respect de cette charte des invités.

**Union des Professionnels
Solidaires de l'Événementiel (UPSE)**
Mélissa Humbert-Ferrand, Présidente